

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de réalisation d'un branchement pour le SIDEALF au 26 Avenue Bernard Chochoy à LUMBRES par la Société SADE -CGTH sise Rue du Bras 62500 TATINGHEM,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux au 26 avenue Bernard Chochoy du **Jeudi 11 Août 2022 à 8h au Vendredi 12 Août 2022 à 17h.**

**Article 2** : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par la SADE.

**Article 4** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 5** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
- Monsieur le Directeur de la SADE,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 09 Août 2022

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué.

Gérard COLIN

